

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DANJOUTIN

## EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Danjoutin, convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle d'Honneur de la mairie de Danjoutin, sous la présidence de M. Emmanuel FORMET.

### Présents

M. FORMET Emmanuel, Président

Mmes HENRY Pierrette, IFFENECKER Evelyne, LABOUREY Nelly, LUCIANI Claire, RAPIN Michèle, VAUDOUX Céline

MM. CATTE Paul, GARDOT Serge, OUCHELLI Karim

### Excusés

M. BARON Ghislain, excusé, donne procuration à Mme LUCIANI Claire

Mme CARMINATI Annie, excusée

Mme CUROT Martine, excusée, donne procuration à Mme HENRY Pierrette

M. GOBERT Pierre, excusé, donne procuration à M. GARDOT Serge

Mme LAPEYRE Eliette, excusée, donne procuration à M. CATTE Paul

Mme LARTOT Eléonore, excusée

Mme RONZANI Catherine, excusée, donne procuration à Mme LABOUREY Nelly

### Secrétaire de séance

Mme WEBER Stéphanie, Directrice

Nombre de membres	17
Nombre de présents	10
Nombre de votants	15
Nombre d'absents excusés	07

## Délibération n° 20/12-03-24

### ---- OBJET ----

## Budget primitif 2024 – RPA

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

**VU** la délibération du 21 mars 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier de la Résidence pour Personnes Âgées Germaine Naal

**VU** la délibération du 21 mars 2023 fixant le mode et la durée des amortissements applicables aux investissements de la Résidence pour Personnes Âgées Germaine Naal

**Considérant** que les dépenses et recettes des deux sections sont présentées conformément aux orientations évoquées lors du débat d'orientation budgétaire tenu lors du conseil d'administration du 06 février 2024

**Considérant** l'affectation des résultats adoptée par délibération du Conseil d'administration après validation du Compte Administratif 2023 en date du 12 mars 2024

### **SYNTHESE DU BUDGET 2024 - RPA**

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées en équilibre pour un montant égal de 332 169,00 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses et recettes d'investissement sont présentées en équilibre pour un montant égal de 119 552,41€ en dépenses et en recettes.

Le montant total du budget de la RPA est de 451 721,41 € en dépenses et en recettes.

Le détail du budget est présenté au vote par chapitre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration adopte le budget primitif 2024 de la RPA ainsi que ses annexes détaillées.

Pièces annexes au présent rapport :

- Maquette financière détaillé du budget primitif proposant le vote par chapitre et ses annexes :
  - o Amortissements : tableau détaillé joint
  - o Etat du personnel : tableau détaillé des emplois joint
  - o Etat de la dette : sans objet
  - o Subventions : tableau détaillé joint
- Présentation brève et synthétique
- Présentation détaillée budget VERT

## RPA - BP 2024

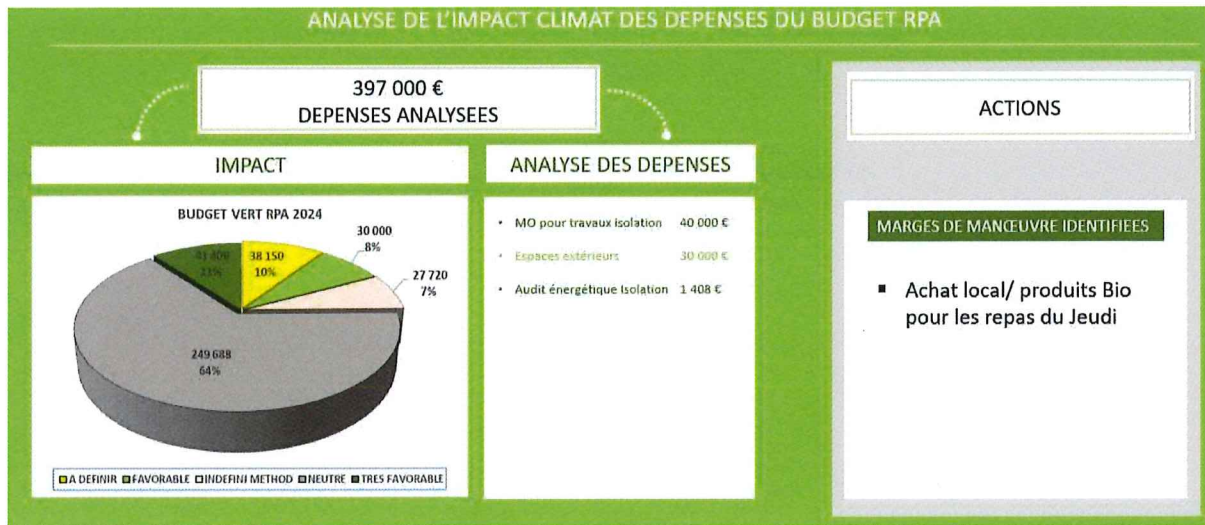
## Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulés	BP 2024	Chapitres	Intitulés	BP 2024
011	Charges à caractère général	103 970,00	13	Atténuation de charges	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	165 000,00	70	Ventes de produits et prestations de services	3 720,00
65	Autres charges de gestion courante	5 710,00	74	Dotations et participation	92 395,73
66	Charges financières	0,00	75	Autres produits de gestion courante	185 505,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	77	Produits exceptionnels	
			78	Reprises provisions semi-budgétaires	
TOTAL DEPENSES REELLES		274 680,00	TOTAL RECETTES REELLES		284 620,73
023	Virement à la section d'investissement	45 980,52			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	11 508,48	042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 166,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		57 489,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 166,00
TOTAL DEPENSES		332 169,00	TOTAL RECETTES		286 786,73
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	45 382,27
<b>Total</b>		332 169,00	<b>Total</b>		332 169,00
Solde BP		0,00			

## Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulés	BP 2024	Chapitres	Intitulés	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	3 900,00
20	Immobilisations incorporelles	40 400,00	13	Subvention d'investissement	43 600,00
21	Immobilisations corporelles	60 993,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	4 570,00
23	Travaux en cours		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 532,80
TOTAL DEPENSES REELLES		107 393,00	TOTAL RECETTES REELLES		55 602,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 166,00	021	Virement de la section de fonctionnement	45 980,52
TOTAL DEPENSES		109 559,00	040	Opérat° ordre transfert entre sections	11 508,48
	Restes à réaliser 2023	9 993,41	TOTAL RECETTES D'ORDRE		57 489,00
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	0,00	TOTAL RECETTES		113 091,80
<b>Total</b>		119 552,41	001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	6 460,61
Solde BP		0,00	<b>Total</b>		119 552,41

## Présentation du BUDGET VERT

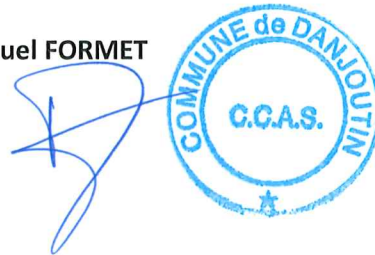


Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Emmanuel FORMET



**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Transmis en Préfecture le 18/03/2024

Affiché le 18/03/2024

Le Président,